



DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

COMMUNE DE NORT-LEULINGHEM
62890 NORT-LEULINGHEM
TEL 03.21.35.60.63

ARRONDISSEMENT
ST OMER

CANTON
ARDRES

Mesdames, Messieurs,

Nous vous adressons le compte rendu de la réunion de conseil municipal qui s'est tenu le 3 mars 2015.

- Document unique.
La commune doit le rédiger. Il recense tous les risques encourus par le personnel communal. Des formations sont prévues. Didier Minebois est nommé en charge du comité de pilotage pour les élus et Geneviève pour les salariés. Une indemnisation pour le temps passé et les kilomètres parcourus sera prévu pour Geneviève. Elle sera partagée avec la commune de Journy.
- Modification des statuts de la CASO.
Ses statuts ont été modifiés sur 3 points lors de décisions prises en octobre et décembre 2014. Cela concerne :
 - La mise en conformité des voiries et espaces publics
 - La mise en location et sous location de surfaces commerciales propriétés de personnes physiques.
 - Les chemins du bois d'Ello et le Saint Louis.
- La mutualisation des services.
La réflexion se poursuit au sein de la CASO.
Cela concerne les achats, la prévention des risques, l'hygiène, la sécurité, le soutien technique, le service urbanisme commun, la politique sportive territoriale, la politique culturelle intercommunale.
- La commune de Racquinghem a demandé à intégrer la CASO. Avis favorable. Attente position du Préfet.
- Relais assistante maternelle :
 - Une nouvelle structure doit voir le jour et réunir les communes d'Eperlecques, Zouafques, Bayenghem, Nordausques, Tournehem, Mentque Nortbécourt et Nort leulinghem.
 - Cette structure intervient dans le développement de l'accueil de jeunes enfants :
 - Accueil, conseils aux familles
 - Médiation dans la relation parents/employeurs et assistantes maternelles
 - Aide à la gestion des relations adultes/enfants
 - Information et sensibilisation.

- Relais assistante maternelle (suite) :
 - Coût : 100€/an/par nourrice agréée.
 - Avis favorable.
- Association foncière de remembrement (AFR). Décision à nouveau prise de dissoudre l'AFR. Les chemins concernés devront être mentionnés dans le compte rendu. Il s'agit de : La planquette, La vallée du Wat, l'Hermitte, Le Tassart, le fond de la Ronville. Les fonds restants seront répartis entre les communes selon la longueur des chemins.
- Le conseil Général crée une agence départementale d'ingénierie. Elle devrait apporter une assistance technique, juridique ou financière aux communes adhérentes. Le domaine d'intervention concerne la maîtrise d'ouvrage, les bâtiments, la voirie, l'aménagement, l'eau ...

QUESTIONS DIVERSES :

- Concession du cimetière : Décision est prise de la passer à 65 euros/m²
- Bail du terrain communal est fixé à 2 quintaux pour les 16 ares.
- Chantier école :
 - Coût total des travaux pour les 2 logements 130 000 euros.
 - Les loyers sont :
 - Grand logement : 600 euros/ mois hors charges
 - Studio : 390 euros/mois hors charges.
 - Opération « blanche » pour la commune.
- Travaux de la mairie :
 - Coût : 32 000 euros. Le montant des subventions est de l'ordre de 23 000€.
 - Reste la peinture de la façade à prévoir au Printemps.
- Abribus :
Celui situé près de la salle des fêtes sera détruit, ce jeudi.
Une nouvelle dalle sera coulée pour permettre l'installation du nouveau fourni par le conseil général.
- Avis favorable pour rembourser des courses réalisées par Ludivine pour la réception du 14 février 2015.
- Pendant la durée du chantier école, Dominique Lecocq a fourni l'eau. Décision est prise de l'indemniser. Jean Marie propose de se baser sur 50m³. Dominique fait le point sur sa facture.
- Borduration : Didier voit la question.
- Le sujet de la vitesse et de la sécurité sur les routes du village est à reprendre ainsi que celui de la signalisation sur le parking.
- Accord pour vendre les anciennes chaises de la mairie au prix de 10€ pour 3.
- Les voisins vigilants : prendre contact avec la Gendarmerie pour amorcer une réflexion.

Nous vous en souhaitons bonne réception
Bien cordialement

Jean Marie BRAME et le conseil municipal

